



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Alsace Marchés Publics

### IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex  
[www.illkirch.eu](http://www.illkirch.eu) ; [marchespublics@illkirch.eu](mailto:marchespublics@illkirch.eu)

Profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

- Collectivité territoriale / services généraux des administrations publiques
- Classification CPV : 09134200 ; 09132100 ; 09133000

**Mode de passation du marché** : Il s'agit d'un appel d'offre ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

- **Objet du de l'accord-cadre** : Acquisition de carburants pour les véhicules de la ville d'Illkirch Graffenstaden –
- 3 lots

**Pour la période ferme (2 ans) :**

Lot	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
Lot 1 Contrat n°23M003	Approvisionnement en essence SP 95	16 000 euros	21 000 euros

Lot	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
Lot 2 Contrat n°23M004	Approvisionnement en gasoil	50 000 euros	65 000 euros

Lot	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
Lot 3 Contrat n°23M005	Approvisionnement en GPL	1 000 euros	1 500 euros

**Pour la période reconductible (2 ans) :**

Lot	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
Lot 1 Contrat n°23M003	Approvisionnement en essence SP 95	16 000 euros	21 000 euros

Lot	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
Lot 2 Contrat n°23M004	Approvisionnement en gasoil	50 000 euros	65 000 euros

Lot	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
Lot 3 Contrat n°23M005	Approvisionnement en GPL	1 000 euros	1 500 euros

● **Caractéristiques principales :**

- Les accords-cadres avec minimum et maximum sont passés en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande.  
**Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.**

L'accord cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification. L'accord-cadre est reconduit de façon tacite. Le nombre de reconduction est de 1. La durée de la période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

- **Marché couvert par l'AMP : OUI**
- **L'avis implique des accords-cadres.**
- **Les variantes sont interdites.**
- **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** précisées dans le règlement de la consultation
- **Critères de sélection des candidatures :** capacité financière, technique et professionnelle
- **Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation**
- **Retrait des dossiers de consultation :**

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

- **Renseignements complémentaires :**

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>**

- **Date limite de réception des offres : vendredi 10 février 2023**

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

- **Délai de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres
- **Modalités essentielles de paiement et de financement et/ou références aux textes qui les réglementent** : précisées dans le règlement de la consultation
- **Unité monétaire utilisée** : l'euro
- **Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation** : français
- **Règlement des litiges** : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.
- **Délais de recours** :
  - Référé contractuel : **à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE**
  - Recours pour excès de pouvoir **contre les actes détachables du marché : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée**
  - Recours en contestation de la validité du marché : **dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché**
- **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)
- **Date d'envoi de la publication** : **Lundi 09 janvier 2023**

Le Maire